



HAL
open science

Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat. Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie. Nommer les nouveaux territoires urbains, Ed. Unesco, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, pp.211-234, 2001. halshs-00114111

HAL Id: halshs-00114111

<https://shs.hal.science/halshs-00114111v1>

Submitted on 17 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article paru dans : Nommer les nouveaux territoires urbains (sous la dir. d'H. Rivière d'Arc) , Ed. Unesco, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2001, p. 211-234.

Discours urbains et dénominations des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie

Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart
(Solis-Urmis, CNRS/Université de Nice-Sophia Antipolis)
avec la collaboration d'Isakha Diagana
(Université de Nouakchott)

La recherche en cours dont nous présentons ici certains résultats porte sur les recompositions identitaires impliquées par les évolutions urbaines accélérées que connaissent les deux principales villes modernes de la Mauritanie : Nouakchott, la capitale, et Nouadhibou la “ capitale économique ”, ville industrielle, port minéralier et centre de pêche. On se centrera particulièrement dans ce qui suit sur les processus de formation des quartiers périphériques et les catégories à travers lesquelles sont interprétés ces nouveaux espaces.

Il convient tout d'abord de donner quelques indications sur la situation socio-linguistique de la Mauritanie, et plus particulièrement sur la place du français, puisque notre étude a porté sur des discours tenus en cette langue. On peut sommairement caractériser cette situation par une pluralité de langues maternelles et par la position concurrentielle de deux langues écrites, l'arabe littéraire et le français. Le dialecte arabe hassaniyya est la langue du groupe majoritaire, il est parlé par tous ceux qui sont désignés et se revendiquent comme “ Maures ”, cette appartenance linguistique étant précisément au fondement de la classification commune des *bidân* (“ les Blancs ” en arabe classique) et de leurs anciens affranchis *harâtin* (aussi désignés comme Maures Noirs) dans l'ensemble ethnique “ Maure ”. Les groupes minoritaires collectivement désignés comme Négro-Africains (ou *kwâr* en en hassaniyya) sont de langue poular, soninké et wolof. Le statut du français, langue de l'administration et de l'enseignement public au moment de l'indépendance, reconnue comme une des deux langues officielles dans la constitution de 1961, a été fortement mis

en cause au cours des réformes successives qui, depuis 1966 visent à mettre en œuvre une politique d'arabisation fortement contestée par les populations négro-africaines francophones, ce conflit linguistique trouvant son lieu d'expression privilégié dans le champ scolaire. Dans la Mauritanie actuelle, note C. Taine Cheikh (1994), “ les rapports établis entre l'arabe et le français retentissent directement sur les rapports interethniques. Et de ce point de vue, tout concourt à faire qu'arabité et arabophonie s'opposent à négro-africanité et francophonie ”. En dépit du fait qu'il n'est plus langue officielle, le français garde des usages institutionnels importants : la publication des textes officiels demeure bilingue et il est le plus souvent la langue utilisée pour la rédaction des documents administratifs. Par ailleurs, il est avec le hassaniyya et le wolof, une des trois langues qui ont une fonction véhiculaire dans les interactions en milieu urbain (Ould Zein, 1995). Les situations où le français assure une fonction purement véhiculaire (c'est à dire répond à un besoin spécifique de communication entre allogottes) sont cependant l'exception, car s'y introduit le plus souvent un facteur de prestige lié à son mode d'acquisition scolaire et aux valeurs “ modernes ” qu'il est supposé incarner. Ce même facteur est à l'oeuvre dans ses usages non pas intercommunautaires mais interindividuels, qui chez les jeunes d'une même communauté linguistique donnent lieu à des phénomènes d'appropriation. Ceux-ci, qui correspondent à des pratiques langagières marquées par le mélange, l'alternance, et “ l'appel à des néologismes fonctionnant comme des argots ” (tels que le “ franké ” : français/soninké), décrites par S-O Diagana (1998), rendent possible, pour cet auteur, d'identifier un français “ presque ” soninkisé, wolofisé, pularisé ou arabisé. Cette possibilité est caractéristique d'un recours au français hors de son champ institutionnel (Wald, 1994), et autorise sans doute la conclusion, formulée par Diagana, selon laquelle “ malgré les prises de positions hostiles au français en Mauritanie, ce dernier y est dynamique ”. Elle contribue en tout cas, à motiver le projet d'une étude comme celle-ci, car il n'y a de sens à étudier “ les mots de la ville ” dans les discours tenus en français en Mauritanie, que dans la mesure où l'on est fondé à penser que l'appropriation de la ville par les mots est corrélative de processus d'appropriation de la langue importée.

Il convient aussi de préciser très brièvement quelques caractéristiques spécifiques de l'urbanisation en Mauritanie. Si, d'une façon générale dans la zone sahélienne ouest-africaine, des taux de croissance urbaine très importants caractérisent tous les centres urbains qui se sont constitués

autour de secteurs d'activités modernes, ce phénomène a pris une ampleur inégalée en Mauritanie, qui au moment des indépendances se présentait comme le pays le moins urbanisé du Sahel avec 3% de sa population dans les villes. Aujourd'hui ce même taux d'urbanisation avoisine 50%, soit cinq points au dessus de la moyenne calculée pour les pays au sud du Sahara. Des facteurs propres au pays, le faible taux d'urbanisation initial, la particulière aridité du climat, l'importance de la population nomade, expliquent l'originalité des phénomènes d'urbanisation qu'il a connus notamment dans la capitale. En particulier, ces mouvements de populations, doivent être rapportés, non seulement aux effets dramatiques des périodes de sécheresse, mais aux évolutions que connaissent de longue date la division du travail entre *bidân* et *harâtin* ("affranchis") et la hiérarchie des rapports statutaires de la société maure (Bonte, 1994), ainsi qu'aux évolutions que connaissent également les sociétés des minorités non maures du Fleuve. Evolutions que la sécheresse a précipitées et qui se sont traduites, combinées avec des changements de conjoncture économique et politique, dans des transformations rapides du marché urbain du travail.

Les deux sites urbains retenus représentent à eux deux l'ensemble des référents qui servent à construire la représentation d'une identité citadine "moderne" contrastée au mode de vie traditionnel¹, c'est à dire dans le contexte de la société maure, non seulement celui des nomades, mais également celui d'une identité citadine (ou sédentaire) centrée sur la culture islamique et son enseignement, le commerce et l'agriculture (sans d'ailleurs que celle-ci s'oppose purement et simplement à la nouvelle (Villasante de Beauvais, 1996). Mais si ces deux villes constituent chacune un paradigme de la modernité citadine, elles diffèrent fortement par l'histoire de leur urbanisation, par leur inscription dans l'environnement régional, national et international, et par leurs structures tant démographiques que fonctionnelles.

L'urbanisation de Nouakchott : spéculation foncière et intégration urbaine

Création *ex nihilo*, (le **ksar** de Nouakchott comptait 350 habitants en 1946 et toujours autant en 1958), la capitale a connu une croissance démographique vertigineuse qui l'a fait passer de 5800 habitants en 1962, à près de 140 000 en 1975 ; sa population a plus que quintuplé entre cette date

¹ On trouvera un exemple d'une telle construction, certes savante mais indexée sur les discours et représentations locales, dans l'article de T. Koita (1996).

et 1994, avec 540 000 habitants (soit un taux de croissance annuelle de l'ordre de 9%). Les descriptions et les analyses du peuplement de Nouakchott que l'on peut trouver dans la littérature scientifique, distinguent une première période, jusqu'à la fin des années soixante, au cours de laquelle se constitue le noyau urbain et s'installe une crise foncière qui dans la période suivante, marquée par l'afflux de vagues successives de populations sinistrées par la sécheresse, déterminera la spéculation sur les terrains et le détournement systématique des mesures prises par les pouvoirs publics :

“ Dès 1977 les services officiels concernés constataient que 80% des récents attributaires de parcelles, les avaient cédées en toute illégalité à des urbains plus anciens, qui se chargèrent d'y édifier un habitat en dur à vocation populaire avec une célérité remarquée ” (D'Hont, 1988)

Ce processus, qui s'est répété, a entraîné, avec la désagrégation des groupes qui constituaient les premiers campements, l'installation de leurs membres dans des zones d'habitats spontanés, lesquels ont abrité avec les nouveaux réfugiés, ceux qui dans un premier temps avaient été hébergés par leurs familles ou leur anciens maîtres. La procédure consistant à entreprendre des lotissements dans le but de freiner la diffusion d'un habitat précaire et de mieux organiser les secours (eaux et vivres), a paradoxalement abouti à la multiplication de quartiers peri-urbains démunis d'équipements² et au développement de nouveaux axes d'urbanisation, sans que puisse s'exercer un contrôle efficace sur ces nouveaux espaces. Les opérations de “ déguerpissement ” et de lotissement intervenues pour la première fois en 1974 et qui semblaient devoir être exceptionnelles, allaient s'avérer être, en effet, les seuls outils auxquels les pouvoirs publics eurent régulièrement recours, stimulant une véritable conquête foncière. Ces mouvements se sont poursuivis dans les années 80. La réduction du secteur de l'économie lié au nomadisme, qui représentait 65% de la population en 1962 et 13% en 1988, a amené en ville une population “ d'exclus ”, souvent située au plus bas de l'échelle sociale et se retrouvant sans qualification en ville. Dans ce contexte marqué par la paupérisation des premières couches de travailleurs non qualifiés, on a pu cependant parler, du moins jusqu'en 1988, de “ boom de la sécheresse ” (Stewart, 1989). La disponibilité d'un sous-prolétariat abondant, d'origine servile, a permis que s'édifie avec une extrême rapidité les nouveaux lotissements et favorisé l'occupation illégale et la

spéculation. Ainsi au mois de septembre 1988, la décision des pouvoirs publics, en vue de résorber l'habitat spontané insalubre, de légaliser les occupations sauvages sur les sites de déménagements retenus, a déclenché ce qu'on a pu décrire comme une véritable " folie foncière " :

*" sur des kilomètres et des kilomètres le long des deux voies bitumées et à perte de vue sur les dunes, comme des champignons ont poussé des maisonnettes grandes comme des boîtes d'allumettes, des baraques liliputiennes des tentes informes...disposées à la diable en un tableau indescriptible. Depuis de semaines, matin et soir, tout ce qui roule est mis à contribution pour porter la logistique d'une véritable conquête foncière : baraques toutes prêtes, planches en morceaux, containers industriels... "*³

L'alternance entre " déguerpissements " et laisser-faire (ou régularisations) a rendu possible que se développe un marché plus ou moins clandestin de terrain et un commerce pratiqué à grande échelle, entretenu et animé par des filières d'accession à la propriété foncière. La demande de logements, n'est pas, dans cette situation, la seule composante des "besoins sociaux" dont l'anticipation est constitutive de ces pratiques spéculatives, mais s'inscrit elle-même dans un changement des représentations sociales liées au foncier. La valeur marchande associée au sol urbain, indissociable de la recomposition des solidarités sociales et des formes de domination, amène ainsi à faire l'hypothèse qu'elle va de pair avec l'émergence de catégories telles que " locataire " et " propriétaire " qui tout en orientant les pratiques, identifie une condition spécifiquement urbaine et la hiérarchise selon des modes différenciés d'intégration.

Les quartiers périphériques qui se sont édifiés à la suite des opérations de déguerpissements et de la mise en place de nouveaux lotissements, présentent aujourd'hui une hétérogénéité des types d'habitats et des niveaux différenciés d'équipements, ainsi qu'une hétérogénéité des trajectoires migratoires et résidentielles de leurs habitants. Au sein d'un même quartier les disparités peuvent être grandes, entre ceux qui tentent de mettre en valeur un lot qu'ils se sont vus attribué et ceux qui ne visent qu'à capter une rente foncière, avec tous les cas intermédiaires suscités par l'autoconstruction et la recherche d'un financement d'appoint ; disparité que vient renforcer le fait

² En 1983 la population des *kebbe* était estimée à 40% de la population totale de Nouakchott (D'Hont, *op.cit*). Selon une autre estimation, jusqu'à 70% des habitants de la capitale auraient logé dans les quartiers spontanés ou organisés en dehors de tout équipement.

³ Urbanisme : la " Gazra " du Carrefour ", in *Mauritanie Demain*, n°6, 1988.

que les propriétaires-batisseurs s'octroient le droit d'agir librement face à des outillages législatifs et réglementaires peu élaborés et difficilement applicables.

Classements urbains et catégorisations sociales

En ce qui concerne les types d'habitats, la nomenclature officielle, telle qu'on peut la relever dans les tableaux publiés du recensement de 1988 (RIM, Ministère du plan, 1992) distingue : **villa, appartement dans un immeuble, logement ordinaire, baraque, case-hutte, tente**. Seul le tableau de la répartition en milieu sédentaire est présenté et commenté (en milieu nomade, il est seulement précisé que " comme il fallait s'y attendre les tentes constituent 95% des logements ").

Ce commentaire, très succinct, relève que :

plus de la moitié des logements en milieu sédentaire sont des logements ordinaires et que plus du tiers des logements sont du type précaire (baraques, case-hutte, tentes) (p.19).

Sur ce bref énoncé, nous pouvons faire trois observations préalables :

- l'exclusion du commentaire, des **villas** et **appartements dans un immeuble**,
- le regroupement sous un type **précaire**, des **cabanes, huttes** et **tentes** .
- le traitement de **logement ordinaire** comme type au même niveau de contraste que **précaire**.

Ainsi le commentaire a pour résultat de procéder à la construction, en partie tacite, d'une classification des logements qui comporte trois types l'un non nommé, qui inclut **villa** et **appartement**, le second, **logement ordinaire**, qui figure également au niveau terminal de la nomenclature, et enfin le type **précaire** dont il précise la composition. Dans cette construction, la catégorie " logement ordinaire " a un rôle pivot. Elle est, bien sûr, la catégorie la plus représentée, mais c'est là tout autant un résultat qu'une prémisse du raisonnement pratique qui confère au tableau, et à la classification sous-jacente, à la fois sa pertinence sociale et son sens descriptif. Ce raisonnement peut être rendu plus manifeste si l'on tient compte que la catégorie " logement ordinaire ", bien qu'étant plutôt évaluative, peut comporter un élément descriptif qui l'oppose sous cet aspect à " précaire " : la construction " en dur ". Mais c'est évidemment aussi le cas des villas et immeubles, or il n'y a guère de sens, socialement, à regrouper sous ce seul critère, tous ces logements. Le type constitué " en creux " (celui qui ne fait l'objet d'aucun commentaire), outre le fait qu'il s'oppose à l'ensemble commenté, comme l'exceptionnel (5,2%) au commun (94, 2 %), correspond à une différenciation sociale strictement corrélative du type d'habitat, dont la

catégorie sociale complémentaire, que l'on peut gloser "populaire", ne présente justement pas cette correspondance. La différenciation interne à celle-ci, où le critère "en dur" devient pertinent, porte alors autant sur les caractéristiques du logement que sur le statut d'occupation, dans le cas "typique" ou probable où les deux sont assortis, c'est à dire où la construction "en dur" constitue l'indice, dans un raisonnement sociologique de sens commun, d'un statut non-précaire compte tenu de la double connotation "physique" et "juridique" du terme "précaire". Le logement ordinaire peut être ainsi difficilement décrit autrement qu'en faisant référence au caractère "évident" de ce qu'il n'est pas : il n'est ni un logement précaire, ni celui des classes supérieures. Le critère de la construction en dur, qui n'est d'ailleurs pas exclusif d'autres formes d'habitat pour une même unité d'habitation, n'a donc de pertinence qu'en fonction d'un jugement en contexte ou d'une catégorisation sociale préalable de son champ d'application. Un terme s'est d'ailleurs généralisé dans le discours des "responsables" et des experts, tel que nous l'avons recueilli pour tenter de résoudre certaines des difficultés que rencontre une formalisation de la nomenclature, celui **d'habitat évolutif**, ou **d'habitat populaire évolutif**. Cependant, cette notion, qui tente d'accommoder l'hétérogénéité que nous avons évoquée plus haut, semble bien devoir être tout aussi dépendante d'une typification des espaces d'habitation qui fait partie d'une réserve de connaissances sociales stabilisées dans le langage et d'une mise en commun de significations, sur lequel s'appuie le raisonnement pratique (Schütz, 1962).

A Nouakchott ces catégorisations préalables sont disponibles par le biais de dénominations - **kebbe**, **gazra** - qui si elles ont une origine linguistique reconnue (le hassaniyya), sont partagées par les locuteurs des autres langues (y compris le français), qui les intègrent à leur discours. Comme faits de parole, c'est à dire, sous l'angle de leur contenu, elles désignent des réalités urbaines proprement nouakchottoises, en ce qu'elles conservent une allusion aux circonstances, voire à des événements marquants de l'urbanisation supposés connus de tous.

- dans le français de Mauritanie le terme **kébé**, **kebbe** ou **kebba** d'origine hassaniyya (littéralement décharge publique, Ould Zein 1995) est glosé "bidonville" ou plus rarement "quartier spontané". La diffusion de cette dernière expression, liée à la constitution d'un registre de discours savant, scientifique ou expert, va de pair avec la promotion de **kebbe** dans la littérature de type universitaire sur la ville ; c'est là du moins une hypothèse qu'une histoire de ce

mot devrait pouvoir rendre plus sure. Il semble en effet que la promotion de l'expression **kebbe** dans la littérature spécialisée en français portant sur l'urbanisation de la capitale ait succédé à des commentaires fréquents sur l'inadéquation de la terminologie disponible, en particulier "bidonville", pour une réalité dont on veut souligner la spécificité. On trouve ainsi des néologismes, **bidotente** chez De Chassey (1979), ou encore chez Daure-Serfaty (1993) ce commentaire " **quel nom donner à cette anormale concentration humaine, à ce campement désordonné? Bidonville ne convient pas, tente-ville n'existe pas.** " (p. 31). L'expression **kebbe** dès lors qu'elle est citée et connotée de façon autonymique, (comme dans le titre de l'article déjà cité " les "quartiers spontanés de Nouakchott ou *kebbe* ") libère le discours de ce souci metalinguistique du " mot juste " dans le registre courant du français, l'adéquation du terme à la chose étant, dans une sorte de division du travail interlinguistique, versée au compte de la citation elle-même qui garantit la portée référentielle de la description définie (ie : " les quartiers spontanés de Nouakchott "). Cette opération est une caractéristique stable du discours savant sur les villes, il contribue à établir un domaine de réalités transnationales comparables " toutes choses égales par ailleurs ", permettant leur énumération : barrakates (Alep), saraiefs (Baghdad) gourbivilles (Tunis).

Cette promotion du terme **kebbe** dans la littérature scientifique, via sa citation, doit être distinguée de son usage courant dans le discours des locuteurs du français local auquel il est intégré comme en témoigne l'adoption des déterminants et des marques morpho-syntaxiques du français : **les kebbes**, **les kebbas** et, plus rarement, **les kebbat**, plus conforme à la langue d'origine (Ould Zein, 1995). Cependant, compte tenu de l'importance prépondérante de l'apprentissage scolaire et de la référence à la norme écrite, sa diffusion au delà du contexte du français local est susceptible en retour d'exercer un effet légitimant, et par là de fixer cet usage en renforçant son acceptabilité pour les locuteurs les plus conscients ou les plus soumis à la norme exogène.

Dans l'usage courant, il sert donc à désigner des quartiers d'habitats précaires illégaux, bien identifiés et nommés par apposition au terme **kebbe** d'une appellation conventionnelle du site basée en général sur un élément remarquable de son environnement (ou de son histoire) : **kebbe Mendes** (en référence à l'ancien dépôt de l'entreprise brésilienne qui construisait la route de l'espoir), **kebbe marbat** (en référence au marché au bétail), **kebbe Arafat** (en référence au nom

de l'arrondissement et de la zone lotie dans laquelle il est enclavé). Ceux que l'on vient de citer existent aujourd'hui, mais les grands *kebbe*, sur lesquels on trouve des données démographiques dans la littérature ont été détruits : **kebbe des chinois**, **kebbe 5ème**, ainsi que d'autres, **kebbe snadr** (militaires), **kebbe moussafirine** (rappatriés).

Le trait sémique *verser, jeter*, du hassaniyya *kebb* est motivé soit en référence aux espaces périphériques sur lesquels se sont édifiés ces quartiers, qui servaient de dépotoirs, soit en référence aux premiers déguerpissements des habitants de ces quartiers dans des camions, bennes et charrettes "comme de vulgaires ordures". Cette variabilité dans les représentations motivant le terme **kebbe** reste encore à établir sur des bases empiriques mieux contrôlées, mais elle constitue une indication d'un processus plus large, celui de la recomposition des modèles de représentation des quartiers périphériques à mesure que l'évolution urbaine et l'impact des politiques publiques tend à ne plus faire équivaloir ceux-ci aux *kebbe*. A ce stade donc, il est simplement possible de faire l'hypothèse que la représentation dont le trait saillant est la situation des *kebbe* sur les zones qui autour de la ville servaient de décharges, résume métonymiquement un modèle complexe qui combine avec la situation périphérique et une condition sociale stigmatisante, toutes les formes de précarité, économique, sanitaire, d'habitat et, parmi d'autres, donc, juridique. Avec l'évolution urbaine, et notamment la création de zones périphériques loties et l'histoire sociale des déguerpissements, les composantes du modèle complexe précédent sont amenées à se disjoindre ; certaines des caractéristiques énumérées ci-dessus, la situation périphérique notamment, peuvent désormais être partagées par d'autres catégories urbaines ; du même coup se modifie la saillance de celles qui définissent le *kébé*, la précarité juridique du mode d'occupation, ou plus simplement la menace d'expulsion, devenant plus centrale. Dans cette évolution demeure constante une condition précaire stigmatisante et, avec le terme **kebbe**, une image de dépotoir qui cependant trouve à se motiver moins par la nature des terrains en cause que par référence à l'histoire des habitants de ces quartiers et à la façon dont ils sont traités.

- Le terme **gazra**, d'origine hassaniyya, lui aussi intégré au français local, a pour sens premier l'occupation illégale du domaine public. Ce sens fait directement référence aux phénomènes ayant eu lieu lors des attributions de terrains dans les nouveaux lotissements destinés à résorber les *kébé*s : usurpation des droits sur les lots, reventes illégales de lots attribués, édification extrêmement rapide de constructions sommaires en vue d'une régularisation, intense spéculation. Ould Zein

(1995) relève deux extensions de ce sens premier. D'une part, **gazra** désigne " les quartiers périphériques constitués de terrains, construits ou non, occupés illégalement " Ainsi peut-on dire : **la gazra du Carrefour, la gazra de Arafat. Gazra** désigne alors un type de quartier périphérique, caractérisé par l'occurrence des phénomènes mentionnés plus haut, comme dans cet exemple : **D'autres familles plus rusées quittent régulièrement leurs lieux de résidence pour aller dans les gazras** (" Chaab " 31-10-90, cité par Ould Zein). D'autre part, **gazra** en vient à signifier l'anarchie ou le désordre. C'est alors un terme du vocabulaire politique ou de la critique sociale où il sert de façon argumentative à dénigrer une mentalité prédatrice ou des pratiques qui n'ont plus de lien direct avec l'urbanisation (mais manifestent une " culture " ou un " esprit " de **la gazra**). Cette dernière extension du sens de **gazra** ne peut guère être séparé de la place accordée dans les journaux aux commentaires sur le phénomène de **la gazra**, sous la rubrique " débats de société " durant la période où a pu émerger une presse indépendante (Roques, 1989). Dans cette mesure l'apparition du phénomène de **la gazra**, ne renvoie pas purement et simplement aux événements qui servent pourtant d'arrière-plan à sa compréhension, mais plutôt à une mémoire publique de ces événements telle qu'elle se stabilise et s'élabore dans la formation d'un espace public, où elle est objet de discours.

Cependant si le terme **gazra** connaît, avec le troisième sens repéré par Ould Zein une évolution dans le registre du débat politique et social qui tire parti de ses connotations péjoratives, le deuxième sens, dans l'usage courant, évolue vers la neutralisation de cette dimension : dire **j'habite dans une gazra**, n'implique pas que l'on a une mentalité prédatrice, mais qu'on habite un quartier modeste, et donc sollicite une catégorisation du locuteur comme quelqu'un ayant des revenus eux-mêmes modestes et par inférence, dans certains contextes du moins, un " appétit " modéré et une bonne moralité. Ainsi dans ce compte rendu d'un procès où un commissaire est interrogé sur ses relations avec un autre policier impliqué dans une affaire de trafic de drogue :

Sur ses relations avec Am, il répondit qu'il ne connaît pas Am et qu'il n'a jamais rien reçu de personne, "d'ailleurs je ne possède ni voiture, ni villa et j'habite dans une gazra" (" Le Calame ", n°176, 15 avril 1997, " Policiers à la barre ").

Dans cet exemple, deux descriptions possibles de personnes " posséder voiture et villa " et " habiter dans une gazra " sont contrastées et utilisées comme attributs de types sociaux, susceptibles, dans la situation, de garantir des inférences sur l'imputation d'actes délictueux. La

situation évoquée est certes particulière, un procès et la défense d'un des accusés, mais elle est elle-même enchassée dans le compte rendu du journaliste, et traitée comme tout à fait transparente pour les lecteurs. La description des personnes en tant qu'elle fait partie intégrante de l'exercice d'un discernement pratique (expliquer ou justifier des actions, les prévoir, les juger...) est un trait générique de la vie sociale et de la compétence culturelle des acteurs. Lorsqu'elle s'appuie sur une connaissance de sens commun de la ville, elle contribue à faire des propriétés de son organisation sociale un ordre non seulement cognitif mais moral.

Nouadhibou : une ville de migrants

La première différence entre Nouadhibou (60.000 habitants) et Nouakchott tient bien sûr à sa nature de (grande) ville régionale opposée à la centralité politique et administrative de la capitale avec ce qu'elle implique quant à la composition démographique et sociale de cette dernière (concentration des élites dirigeantes et des classes moyennes liées à l'appareil d'Etat, jeunesse scolarisée et étudiante), aux fonctionnalités liées à ce même appareil d'Etat ("quartier des ministères") et plus généralement à la construction, matérielle et symbolique, des lieux emblématiques de la nation. Cependant l'identification de Nouadhibou comme "capitale économique", est elle-même un renvoi à la construction de l'espace politique mauritanien et à la place accordée historiquement dans les représentations de la nation, à l'exploitation du fer et au développement d'un secteur économique moderne que l'exploitation de la ressource halieutique devait venir conforter. Cette identification aujourd'hui remise en cause par le développement du secteur industriel de Nouakchott et des activités liées à l'ouverture de son port autonome, n'en reste pas moins importante historiquement. Elle conforte, vue de Nouadhibou, un sentiment "régionaliste" diffus s'exprimant notamment par l'attribution au pouvoir central de choix délibérés interprétés soit directement comme la sanction d'une dissidence politique, soit comme l'expression d'une logique concurrentielle fortement biaisée en faveur de la capitale.

La Miferma⁴, d'abord, puis, après sa nationalisation, la SNIM, ont eu un rôle déterminant dans l'urbanisation de Nouadhibou, tant par leur action planificatrice que par l'ampleur des migrations de travail induites, dessinant une configuration urbaine et un rapport de ses habitants à l'espace

⁴ Société des Mines de Fer de Mauritanie, société multinationale créée en 1952 pour l'exploitation des gisements de fer de la Kédia d'Idjil.

très différents de ceux qu'on a décrits à propos de Nouakchott. Bien qu'elle ne constitue qu'un pôle d'attraction bien moindre dans le processus général d'urbanisation que connaît la Mauritanie, elle est beaucoup plus que cette dernière, une ville de migrants. L'appel constamment renouvelé de migrations de travail a moins contribué à la formation d'une population ouvrière locale qu'à une accélération des mouvements de population et à leur diversification au fur et à mesure que s'affirmait son rôle de capitale économique. Le processus de prolétarianisation enclenché par l'implantation des grandes sociétés minières et industrielles, a certes contribué, avec la désagrégation accélérée des économies agraire et pastorale, à fixer dans la condition ouvrière une fraction de plus en plus importante des populations migrantes⁵. Mais cette stabilisation relative de la main d'œuvre salariée ne s'est pas pour autant traduite par une "autochtonisation" des immigrés et de leurs familles, dont beaucoup, même s'ils y résident depuis de longues années, continuent à se considérer comme "de passage". En dépit de la forte croissance démographique qu'elle a connue depuis les années 60, la ville reste un espace transitoire d'installation liée au travail, un lieu où se croisent des trajectoires diversifiées dont elle est rarement le point d'aboutissement. La proximité des Canaries qui en fait un point de passage vers l'Europe attire un flux continu de jeunes hommes célibataires venus de toute la Mauritanie et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest pour tenter l'aventure de l'émigration. Ces étrangers de passage s'y attardent, pour amasser le pécule de leur voyage, dans de petits emplois dans le secteur informel ou le "business" lié à la pêche artisanale : chauffeurs de taxi, boys, vendeurs à la sauvette, micro-intermédiaires. Ils représentent à Nouadhibou des acteurs urbains typiques désignés par un terme, les "aventuriers", qui les distingue des migrants de travail. Il faut ajouter à ces mouvements de population un autre type de migration de travail temporaire constitué par les mouvements d'affectation de fonctionnaires débutants, qui à l'issue de leurs études à Nouakchott, se retrouvent à Nouadhibou par le hasard des affectations : ils y forment un petit milieu d'"intellectuels" : instituteurs, professeurs, ingénieurs des douanes, cadres administratifs, qui pour la plupart d'entre eux vivent leur situation comme une parenthèse dans leur carrière et se désignent volontiers eux-mêmes comme des "déportés". Si ces flux de population constamment alimentés et renouvelés depuis les premières migrations de travail induites par la Miferma, n'ont que faiblement fixé sur place les individus migrants eux-mêmes, ils y ont fixé en revanche une "tradition migratoire" qui se

⁵ comme le montre l'évolution du turn over des entreprises passé de 61% en 1961 à 11,5% en 1971 (Bonte, 1975).

manifeste à travers une multitude de réseaux d'accueil et d'entraide informels constitués le plus souvent sur des bases tribales ou villageoises : caisses de solidarité des travailleurs Maures alimentées par les travailleurs d'une même tribu (Bonte, 1975), maisons collectives servant de point de chute pour les nouveaux immigrés négro-africains issus d'un même village, à quoi s'ajoutent les services d'assistance mis en place par des organisations plus formelles, comme la création par la Mission Catholique d'une "boîte aux lettres des aventuriers".

La faiblesse de l'enracinement urbain de ses habitants n'empêche pas qu'existe une identité citadine proprement **stéphanoise**⁶, fondée sur les valeurs distinctives du travail et de la richesse économique, fortement contrastée à celle de Nouakchott et variablement valorisée, selon que ces traits distinctifs sont mobilisés (parfois par les mêmes individus dans des situations de discours et avec des interlocuteurs différents) pour marquer une position d'insider ou d'outsider : ils peuvent servir à souligner l'identité commune de gens (incluant ceux qui sont impliqués dans le "business" et le **tieb-tieb**⁷) qui, au delà de la disparité de leurs statuts sociaux et économiques, "sont capables de se nourrir par eux-mêmes", ce thème alimentant par ailleurs, dans un registre de discours plus politique, les plaintes récurrentes sur l'abandon de la région par l'Etat. Ces mêmes traits, mis alors plutôt en contraste avec le mode de vie rural, peuvent être mobilisés pour décrire ses habitants comme "renfermés", ne pensant qu'au travail et peu enclins à respecter les formes convenables de la sociabilité selon les normes des sociétés locales. Ou encore pour dénoncer des normes de comportement urbains perçus comme spécifiquement stéphanois, comme celle qui commande de ne jamais se laisser voir en train de marcher à pied, et plus généralement toutes celles liées au souci de "faire bonne figure" et à l'obsession du "standing"⁸

⁶ Ainsi que se désignent (et sont désignés) les habitants de Nouadhibou. L'expression comporte une allusion à l'ancien nom de Port Etienne, mais d'après les informateurs que nous avons interrogés sur ce point (qui ne sont cependant pas représentatifs des couches les plus âgées de la population et les plus anciennement installées) l'expression ne serait pas tant une survivance d'un usage établi durant la colonisation (qu'ils n'ont guère de chance de connaître, de toutes façons) mais l'effet de la popularité de l'équipe de Football de l'A.S S' Etienne de "la grande époque" (début des années 70) à laquelle les habitants de l'ancien Port Etienne, et les jeunes en particulier, avaient "toutes les raisons" de s'identifier.

⁷ cette expression désigne dans le français local un ensemble de pratiques économiques illégales mais plus ou moins tolérées. **Marché tieb-tieb** : marché aux voleurs.

⁸ Ces remarques, s'appuient, entre autres sur les premiers résultats de l'analyse d'un corpus de textes libres sur la ville de Nouadhibou, recueillis auprès d'élèves de troisième et de terminale de la filière bilingue du Lycée de Nouadhibou.

La topographie populaire, telle que la découvre et l'intériorise très rapidement l'étranger⁹, découpe l'espace en grandes zones ordonnées selon un axe nord sud et de part et d'autre du **goudron médian**, auxquelles correspondent des noms de quartier. Ces dénominations dont chacun peut facilement identifier l'origine linguistique (français, espagnol ou hassaniyya), sont intégrées dans un lexique urbain commun aux locuteurs des différentes langues. C'est le cas des anciennes dénominations maritimes d'origine espagnole de **Tcherka** et **Cansado**, qui désignent deux pôles structurants de l'espace urbain : l'un, le quartier des pêcheurs, lieu central des échanges formels et informels liés à la pêche artisanale, l'autre, le lieu d'implantation de la SNIM. Font partie également de ce stock de toponymes stables et partagés les appellations comme **Ghiran** (les trous) ou **Areiguib** (le talon d'achille) qui renvoient à des termes hassaniyya relatifs à la description des formes de relief et à une symbolique de l'espace (Frérot, 1993), indépendante de l'urbanisation, ou celles dont l'origine est rapportée à l'histoire de l'urbanisation, soit coloniale, comme **Trésor** (ancien centre administratif de la période coloniale) ou **kraa nasrani** (le pied du français), soit récente : **el jedida** (la nouvelle), **Dragage** (en référence à la construction du Port autonome et à la société de dragage), et **Les numéros** (ou **Nymirowat**) qui désigne dans son ensemble l'extension urbaine créée au nord du premier noyau urbain en 1988 par l'attribution de lots (numéros) et qui a été l'occasion des déguerpissements des premiers quartiers spontanés.

La vaste zone d'habitat périphérique qui continue de s'étendre dans le prolongement de cet axe d'urbanisation (le seul possible compte tenu de la topographie de la ville) est désignée par deux toponymes qui sont moins utilisés chacun pour localiser des espaces différenciés qu'ils ne servent ensemble ou alternativement à identifier le "tout" opaque que représente pour la plupart des habitants de Nouadhibou la zone qui s'étend au-delà du terminus du bus de la SNIM : **Mutafajirat** (ou : **les explosifs**) du nom de l'ancienne usine de la SNIM qui y était implantée, et **Kraa Budu** (le pied du cafard), du nom de l'ancien quartier spontané de **Jedida** dont les habitants avaient été relogés dans cette zone lors des opérations de déguerpissement. Si le nom du quartier a suivi les habitants dans leur nouveau site, c'est qu'il ne désignait pas tant un lieu qu'une qualification stigmatisante de l'espace dont le transfert de nom indique précisément la permanence. Ensemble, ces deux noms propres assument, dans le lexique urbain local, l'ensemble des

⁹ Par exemple un chauffeur de taxi immigré et non hassanophone, qui déclare avoir été à même de se débrouiller avec sa clientèle, à l'issue d'une seule journée consacrée à l'apprentissage des lieux et de leur dénomination.

significations que connote à Nouakchott le nom commun **kebbe** : extériorité du centre urbain, absence d'équipement, précarité du logement et exclusion sociale des habitants. Ce terme, comme celui de **gazra**, renvoient on l'a dit, à des réalités urbaines proprement nouakchottoises parce qu'il sont construits par référence à des événements et des luttes urbaines de la capitale. De fait, ils sont absents du lexique urbain de Nouadhibou, alors même que le processus d'urbanisation accélérée y a fait émerger de nouveaux espaces urbains selon des processus de déguerpissement de l'habitat spontané et de lotissement par bien des points comparables à ceux observés à Nouakchott.

Chacune de ces zones se subdivise en sous-quartiers dont l'identification est plus incertaine et dont les noms ne circulent parfois pas au-delà du cercle restreint de ceux qui sont appelés à les fréquenter. C'est le cas par exemple d'**Accra** qui désigne un sous-quartier de **Ghiran** où se sont regroupés des immigrés ghanéens, et dont le nom ne semble être connu que de ses habitants et de leurs voisins. D'autres noms, quoique connus de tous, peuvent n'être considérés pertinents que pour une catégorie limitée de locuteurs. C'est ainsi que les Négro-Africains signalent à propos d'un espace résidentiel où s'édifient des habitations luxueuses, que **les Maures l'appellent Beyrouth**, cette expression signifiant à la fois leur propre extériorité par rapport à ce type d'habitat, la non pertinence pour eux de disposer d'un terme pour le nommer et leur mise à distance de la norme (celle de la valorisation d'une urbanité arabe moderne) qui gouverne le choix du nom attribué par les Maures.

Il faut souligner enfin une autre caractéristique de l'organisation socio-spatiale de Nouadhibou qui la distingue fortement de Nouakchott. Contrairement à cette dernière où, comme on l'a vu, la localisation périphérique n'est plus en elle-même un critère univoque de différenciation socio-spatiale, à Nouadhibou, la qualification des espaces reste fonction de la distance du noyau urbain sous l'effet d'un double processus : d'une part celui qui du côté nord de l'axe d'urbanisation Sud-Nord tend à rejeter dans les espaces toujours plus éloignés les formes d'habitat précaires. D'autre part celui qui, à l'autre extrémité de ce même axe tend à intégrer dans l'espace urbain le territoire de la SNIM à Cansado et à le requalifier comme banlieue résidentielle.

Cansado : une identité territoriale en question

Construite dans les années 60 pour loger le personnel recruté par la Société des Mines de Fer de Mauritanie, la cité de Cansado¹⁰ est séparée par une étendue non habitée d'une dizaine de kms de la ville de Nouadhibou, et liée à cette dernière par des relations complexes et ambiguës qui traduisent les profonds changements sociaux et urbains en cours dans la deuxième ville du pays.

L'organisation spatiale de la cité reste encore aujourd'hui fortement marquée par le projet urbanistique conçu à l'époque par les administrateurs français, projet défini par une double nécessité : celle d'abord d'un lieu d'habitation conforme au standing attendu par des salariés européens expatriés qu'il s'agissait d'attirer et de retenir sur place ; de ces équipements luxueux des premiers temps, la cité garde les vestiges parfois quelque peu ternis : équipement médical sophistiqué, cinéma, court de tennis, clubs sportifs, boîte de nuit, plage aménagée, piscine, hôtel de haut standing. Nécessité ensuite de stabiliser en l'acculturant aux normes du travail industriel une main d'œuvre locale instable, le problème posé aux administrateurs de l'entreprise étant selon leurs termes de transformer des bédouins ou des agriculteurs africains en ouvriers qualifiés.

Cette visée d'intégration des populations locales dans un système industriel moderne s'est traduite dès l'implantation de la Miferma par la suprématie accordée de façon systématique dans les classements des lieux et des personnes aux catégories de l'entreprise, impliquant notamment le bouleversement des classements socio-ethniques qui gouvernent les relations entre membres de "castes", entre hommes libres et dépendants, entre Maures et Négro-Africains. Les objectifs de diffusion de l'idée d'un "homme mauritanien moderne" et d'insertion à la vie industrielle, dont une étude sociologique commandée par la Miferma en 1969 établissait qu'ils étaient dès cette époque en bonne voie de réalisation, passent par l'affaiblissement des hiérarchies sociales, des valeurs et des modes de sociabilité traditionnels perçus comme des obstacles à l'intériorisation des valeurs de la vie industrielle : la conscience professionnelle, les connaissances techniques, la qualification et la promotion. Les principes de classement social selon des critères professionnels, ont dès la création de la Miferma, été posés comme concurrentiels aux hiérarchies ethniques, d'autant que les perceptions stéréotypées que ses administrateurs ont alors des populations locales les conduisent à miser davantage sur les groupes les moins prestigieux ou les plus dominés de la société traditionnelle, les *harâtin* et les Négro-Africains, considérés comme plus aptes au travail industriel que les *bidân* : "Ce sont les Noirs qui réussissent le mieux", constate ainsi un

¹⁰ du nom d'origine espagnole (" fatigué ") désignant anciennement la baie sur laquelle la cité a été édifée.

administrateur dans les années 60. “ Descendants d’esclaves, ils sont davantage préparés que les marabouts et les guerriers à accomplir des tâches matérielles. Si bien qu’au bout de quelques années, la hiérarchie interne de Miferma est l’inverse de celle de la société maure traditionnelle ” (Audibert, 1991). Nationalisée en 1974, puis devenue une société d’économie mixte sous le nom de la SNIM, l’entreprise reste, selon les termes souvent employés, “ un Etat dans l’Etat ” qui gère de façon relativement autonome l’organisation de la vie hors travail de ses salariés. La visée organisante de l’entreprise se traduit non seulement dans la mise en ordre de l’espace selon ses normes propres, mais dans tous les aspects de la vie quotidienne : transports, loisirs, consommation, ameublement des espaces privés, pratiques sportives, vie associative, soins médicaux.

Intégrée sur le plan administratif à Nouadhibou, la cité de Cansado se distingue ainsi de son environnement urbain à la fois par un degré élevé de mélange ethnique des populations¹¹ et une ségrégation rigide de l’espace selon des catégories sociales directement transposées de la grille hiérarchique de l’entreprise dont le vocabulaire donne identité aux lieux et aux personnes qui les habitent. Une première division, utilisée notamment comme indication de repérage donnée aux chauffeurs de taxi, oppose deux espaces fortement différenciés : **la cité cadres** ou **cit  française** et la **cit  ouvri re** ou **cit  africaine** s par es par le **goudron central**. Ces d signations qui a l’ poque de la Miferma d crivaient la r alit  de la division de l’espace selon un classement indissolublement ethnique et professionnel continuent   op rer comme des noms de quartier, en d pit de la mauritanisation du personnel, achev e depuis de nombreuses ann es, et en d pit des am nagements ult rieurs qui ont conduit   la cr ation de logements de cadres dans l’espace d sign  comme cit  ouvri re. Ces deux espaces se subdivisent   leur tour en sous-quartiers d coup s et d sign s par les statuts professionnels de leurs habitants : **quartier M6**, **quartier D2**, **quartier C3**, etc. La division de l’espace urbain donne ainsi de fa on imm diate en m me temps que la localisation de l’habitant son identit  professionnelle et le standing de l’habitation. La position des habitants dans la grille hi rarchique de l’entreprise s’exprime en effet non seulement dans leur distribution dans diff rents quartiers mais aussi dans les d tails de l’am nagement de

¹¹ Les relev s, encore tr s partiels, que nous avons effectu s dans les quartiers des ma trises et des cadres permettent de constater pour chaque rang e ou bloc d’habitation une distribution proche de 50% de Maures et 50% de n gro-africains (enqu te men e avec la collaboration de Diop A. M.).

l'habitation : revêtement du sol en ciment ou en carrelage, attribution des appareils ménagers, téléphone...

Ces mécanismes bureaucratiques d'allocation de types d'espace à des types de personnes laissent toutefois une large place aux pratiques informelles de gestion du parc de logement par les habitants. Ceux-ci peuvent procéder à des échanges, sous-louer le logement qui leur est attribué à des fonctionnaires ou des commerçants aisés de Nouadhibou, attirés par la "propreté", le "calme" et les multiples avantages dont jouissent les habitants de Cansado (alimentation en eau, cablage TV...). Nombre de salariés de la SNIM préfèrent ainsi renoncer au bénéfice provisoire que représente l'occupation d'un logement de fonction pour le capitaliser comme source de revenu supplémentaire permettant l'accumulation de capitaux disponibles pour construire, généralement à Nouakchott ou au village, une habitation en prévision de la retraite. Avec la demande croissante émanant des couches moyennes de Nouadhibou, ces pratiques informelles de gestion du parc de logements tendent à évoluer vers la constitution d'un véritable "marché tieb-tieb" locatif, investi par des hommes d'affaire jouant le rôle d'agents immobiliers, servant d'intermédiaires et établissant la cotation des logements.

En tant qu'espace de vie quotidienne, la cité de Cansado est délimitée pour ses habitants par les deux pôles que représentent d'un côté **Point Central**, la zone des installations industrielles et des bâtiments administratifs de l'entreprise, dont la séparation avec les espaces de résidence est matérialisée par un poste frontière, et **Nouadhibou-ville**, cette désignation rendant bien compte des rapports à la fois d'inclusion et d'extériorité que la cité entretient avec l'agglomération. La nature ambiguë de ces rapports est rendue encore plus sensible par la tendance à la banalisation des logements de la SNIM par inclusion dans l'espace locatif de Nouadhibou, tendance qu'ont accélérée les évolutions économiques en cours : l'effondrement des cours du fer, l'épuisement des premiers gisements de minerais riches, ont entraîné des plans d'ajustement et des compressions de personnels, alors que le développement du secteur de la pêche incite à des conversions parfois hasardeuses et à de nouvelles migrations de travail. Aujourd'hui le développement d'industries légères (fers à béton, industries liées à la pêche), la filialisation de secteurs entiers de la SNIM, concourent à une diversification des statuts professionnels et à une remise en cause des privilèges résidentiels jusqu'ici liés au monopole industriel de la SNIM. Constituant autrefois une enclave urbaine autonome (cette autonomie pouvant aller jusqu'à une relative extra-territorialité

administrative), Cansado tend ainsi à devenir un quartier périphérique de Nouadhibou remplissant des fonctions spécifiques : celle notamment pour les jeunes de lieu de loisir et de fête où l'on se rend pour passer la soirée ou celle d'une banlieue dortoir fournissant un cadre de vie privilégié aux couches moyennes. Ces évolutions constituent l'indice d'une transformation en cours, pour au moins certaines catégories de la population, de leur rapport à l'espace de la ville. Dans son extériorité première à Nouadhibou, la cité a constitué un cas particulier du processus d'urbanisation : celui d'une tentative de codification rigide de l'espace et de totalisation des différentes dimensions de la vie quotidienne dans l'univers de l'entreprise. En même temps que cet ordre se défait sous l'effet des transformations économiques en cours, ses propriétés d'organisation rationnelle et de codification de l'espace sont réinterprétées comme des propriétés socialement classantes, justifiant des choix résidentiels dans un registre proprement urbain de qualification des espaces selon des oppositions telles que "quartiers populaires" / "quartiers calmes".

Ce qui est en question dans la dynamique actuelle, c'est donc le changement de sens d'une identité territorialisée (habitant de Cansado) selon qu'elle est associée à une condition sociale, dans un rapport spécifique aux registres de discours propres à l'entreprise, ou selon qu'elle est associée aux catégories qui relèvent plus globalement d'une socio-géographie urbaine.

Conclusion

Cette première exploration des réalités urbaines de Nouakchott et de Nouadhibou et des catégories à travers lesquelles elles sont interprétées permet d'esquisser les bases d'une comparaison entre les deux situations. Nous retiendrons en conclusion, les principaux points qui mériteraient d'être approfondis et repris dans une recherche qui pour être plus systématique devrait prendre en compte l'ensemble du répertoire linguistique.

Dans les deux villes, l'émergence de nouvelles "territorialités citadines" implique une redéfinition des limites externes et des différenciations internes de l'espace urbain et des critères permettant de différencier les unités qui le composent. Les deux situations diffèrent toutefois fortement par les modalités selon lesquelles s'effectuent le découpage et le classement de ces nouveaux territoires et la fixation des dénominations qui leur confère une identité. On soulignera en particulier les conditions dans lesquelles des noms communs ou des toponymes utilisés pour nommer les

nouveaux espaces sont susceptibles ou non de se stabiliser comme catégories du discours sur la ville. Il apparaît en effet que pour des réalités semblables, on utilise à Nouadhibou, des toponymes là où l'on dispose à Nouakchott d'un nom générique et, cela, alors même que le nom commun **kebbe** est connu mais demeure indexé à la situation nouakchottoise. Autrement dit, à Nouadhibou, ce nom n'est pas actualisé en discours comme " mot de la ville ". Les qualifications et les différenciations de l'espace ne s'y stabilisent pas dans des systèmes de catégories socio-spatiales, faute sans doute de la possibilité d'une totalisation de cet espace dans un registre de discours qui en formule sur la scène publique, les enjeux sociétaux. Le rapport à l'espace urbain ne constitue un marqueur stable de catégories sociales que dans deux cas extrêmes, le luxe ostentatoire des villas des hommes d'affaires et le complet dénuement des cabanes de kra budu. Deux cas aussi d'exclusion, par le haut et par le bas, d'une condition commune que définit le rapport au travail et à la migration, pour laquelle les différents territoires urbains constituent autant de contextes spatiaux et relationnels de trajectoires qui ne sont pas comprises (au deux sens du terme, spatial et cognitif) dans le seul espace de la ville.

Les observations que nous avons faites sur Nouakchott montrent par contraste comment des dénominations ancrées dans des histoires et des événements propres à un site urbain peuvent générer des effets de sens et assumer, à travers leur contextualisation dans différents registres et situations de discours, un ensemble de significations associées à des modèles de représentation de la vie urbaine. La connaissance commune et la compétence culturelle relative à une identité citadine (comme celles qui sous-tendent l'usage des termes **Kebbe** et **Gazra**) constituent alors un contexte pertinent de discours susceptible d'être mobilisé dans des descriptions de personnes, des attributions de motifs ou des jugements de valeur ou encore dans la construction des réalités urbaines, comme phénomènes politiques, dans le registre des débats de société de la presse nouakchottoise.

Références bibliographiques

J. Audibert : *Miferma : une aventure humaine et industrielle en Mauritanie*, L'Harmattan, 1991.

- P. Bonte : L'évolution de la société rurale mauritanienne, *Politique Africaine*, n°55, 1994, pp. 78-88
- P. Bonte : " Conditions et effets de l'implantation d'industries minières en milieu pastoral : l'exemple de la Mauritanie ", in Théodore Monod (ed) *Pastoralism in Tropical Africa*, London, Oxford University Press, 1975.
- F. De Chassey : " L'évolution des structures sociales en Mauritanie de la colonisation à nos jours ", in *Introduction à la Mauritanie*, Editions du CNRS, 1979.
- C. Daure Serfaty : *La Mauritanie*, L'Harmattan, 1993.
- O. D'Hont : " La population des quartiers spontanés de Nouakchott ou Kébé ", *Cahiers d'Outre mer*, 42, (165), janvier-mars 1988.
- S-O Diagana : " Usage d'un français oral en Mauritanie ", in A. Queffelec (ed.), *Altenances codiques et français parlé en Afrique*, Publications de l'Université de Provence, 1998
- A. M. Frérot : *Perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*, Doctorat d'Etat, Aix, 1993.
- T. Koita : " l'urbanisation des populations nomades en Mauritanie : changements sociaux et économiques ", *URBAMA, Fascicule de recherches*, n° 29, 1996.
- A. W. Ould Cheikh : " La Mauritanie : un pays qui descend ? ", in : *Notre Librairie : Littérature Mauritanienne*, n°120, janvier/mars 1995.
- B. Ould Zein : *Le français en Mauritanie. Etude morphosyntaxique et lexicale*. Thèse de nouveau doctorat, Université Aix-Marseille 1, 1995.
- C. Roques : " La Mauritanie au miroir de sa presse ", *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 54 (Mauritanie entre arabité et africanité), Edisud, 1989.
- C. Stewart : Une interprétation du conflit mauritano-sénégalais, *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 54 (Mauritanie entre arabité et africanité), Edisud, 1989.
- C. Taine-Cheikh : Les langues comme enjeux identitaires, *Politique Africaine*, n°55, 1994, pp. 57-65.
- M. Villasante de Beauvais : " Construction et redéfinition identitaire en Mauritanie : la sédentarisation et la cidadinité à Kiffa, Kaédi et Kurudjel. ", *URBAMA, Fascicule de recherches*, n° 29, 1996.
- P. Wald : " L'appropriation du français en Afrique Noire : une dynamique discursive ", *Langue Française*, n° 104, 1994, pp 115-124

A. Schutz : *Collected papers 1 : The Problem of Social Reality*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1962.

NOTE SUR L'ENQUÊTE ET LE CORPUS

L'enquête de terrain, de type ethnographique, a concerné essentiellement Nouadhibou. Les données concernant Nouakchott ont été recueillies par collecte documentaire et un nombre restreint d'entretiens de recherche.

Le corpus écrit est constitué par:

- . des documents administratifs (tableaux du recensement...)
- . des documents obligeamment communiqués par la SNIM (plan de Cansado, plan de Nouadhibou)
- . des textes de la littérature scientifique sur la ville
- . un échantillon de la presse de langue française (Mauritanie Nouvelles, .Le Calame..).
- des copies de lycéens portant sur le thème de la ville (constitué à notre demande par les enseignants du lycée de Nouadhibou)

Le corpus oral a été recueilli au cours de plusieurs discussions de groupe (jeunes d'une équipe de foot, cadres) et d'entretiens individuels avec des interlocuteurs de statuts divers (étudiants, lycéens, chauffeurs de taxi, ouvriers de la SNIM, responsables de services d'urbanisme)

S'agissant d'un corpus français nous avons transcrit les emprunts au hassaniyya, selon les conventions orthographiques, conforme à l'usage standard (tel qu'on peut le trouver, par exemple, dans l'inventaire des particularités lexicales du français de Mauritanie établie dans sa thèse par Ould Zein). Pour certains noms propres nous avons adopté l'orthographe trouvée dans notre corpus écrit (par exemple **Areiguib**) Enfin, pour ceux qui ne sont dans notre corpus attestés qu'à l'oral, nous avons adopté une transcription phonétique "large", c'est à dire approximative (par exemple, **nymirowat**).